

SAINT-LAURENT-DE-TERREGATTE face à l'installation controversée d'une station industrielle de batteries

Nous, **Collectif Citoyen du Terregatte**, créé avec le soutien de la mairie de Saint-Laurent-de-Terregatte (50 240) nous mobilisons pour **défendre notre cadre de vie rural** et **protéger l'environnement exceptionnel de la Baie du Mont-Saint-Michel**, dans un souci de transparence et de démocratie.

Un projet porté par **TagEnergy** prévoit l'implantation imminente d'une **station de stockage d'électricité par batteries lithium-ion fer phosphate** au lieu-dit **Le Tertre** (parcelle ZL 0109), sur 2 hectares à seulement **800 mètres du bourg**. Le **permis de construire** (PC 05050024J0007) a été **validé tacitement** le 9 mars 2025, **sans étude environnementale, ni enquête publique**, et malgré un **avis défavorable de la CDPENAF et du Conseil Municipal** (juin 2024).

Ce refus s'appuie notamment sur :

- **L'absence de moyens techniques pour gérer un incendie**, soulignée par le SDIS 50. Le risque d'un effet domino avec le poste de Launay est réel.
- **La proximité des habitations : 230 mètres.**
- **La consommation complète de l'enveloppe foncière communale** allouée par la **loi ZAN**, et la **dévalorisation foncière** à craindre.
- **Le risque de pollution du cours d'eau Le Livet**, affluent de La Sélune, menaçant la principale zone de **captage d'eau potable du Sud-Manche**.
- **L'absence d'emplois pérennes créés** par ce projet, en dehors de la phase de travaux.

Face à l'avancée du projet, la **commune a convoqué une réunion publique le 5 mai 2025**. Lors de cette rencontre, TagEnergy n'a su répondre aux inquiétudes des riverains. Une seconde réunion, le 14 mai, a conduit à la création de notre collectif.

Devant ce **manque de transparence et l'opacité de la procédure**, nous demandons l'**ajournement immédiat du projet, dans l'attente d'enquêtes indépendantes** et de garanties sur la sécurité et la préservation de notre territoire.

Ce projet ne repose pas sur des énergies renouvelables intermittentes mais sur un réseau déjà pilotable (nucléaire et marémotrice via le poste de Launay). Il est **écologiquement incohérent avec les engagements de continuité écologique** déjà entrepris (arasement des barrages de Vezins et de la Roche-qui-Boit) et la **proximité de la zone Natura 2000** et de la **zone tampon Unesco du Mont Saint-Michel**.

Au-delà de Saint-Laurent-de-Terregatte, ce type d'installation représente un risque pour **toutes les communes voisines**. En cas d'incendie, les **fumées toxiques dégagées par les batteries lithium** peuvent se propager sur **plusieurs kilomètres**, contaminant l'air et menaçant la santé des habitants, des agriculteurs, des enfants scolarisés. Aucun plan d'évacuation n'a été prévu. Il ne s'agit donc pas seulement d'un projet local : **nous sommes tous concernés**.

Nous alertons la population et les médias : ce projet n'est que le premier d'une longue série visant les campagnes françaises, perçues comme des zones à sacrifier, sans bénéfices économiques, sociaux ou environnementaux pour les habitants.

[Signez la pétition](#). Rejoignez le collectif.
Refusons qu'une telle décision se fasse sans nous.



**COLLECTIF CITOYEN
DU TERREGATTE**

Pour un territoire vivant et préservé

Contact presse : Guillaume Lucas - 06 87 14 03 32

collectifcitoyenduterregatte@gmail.com

Facebook : [Collectif-Citoyen-du-Terregatte](#) - Site internet : [en cours]